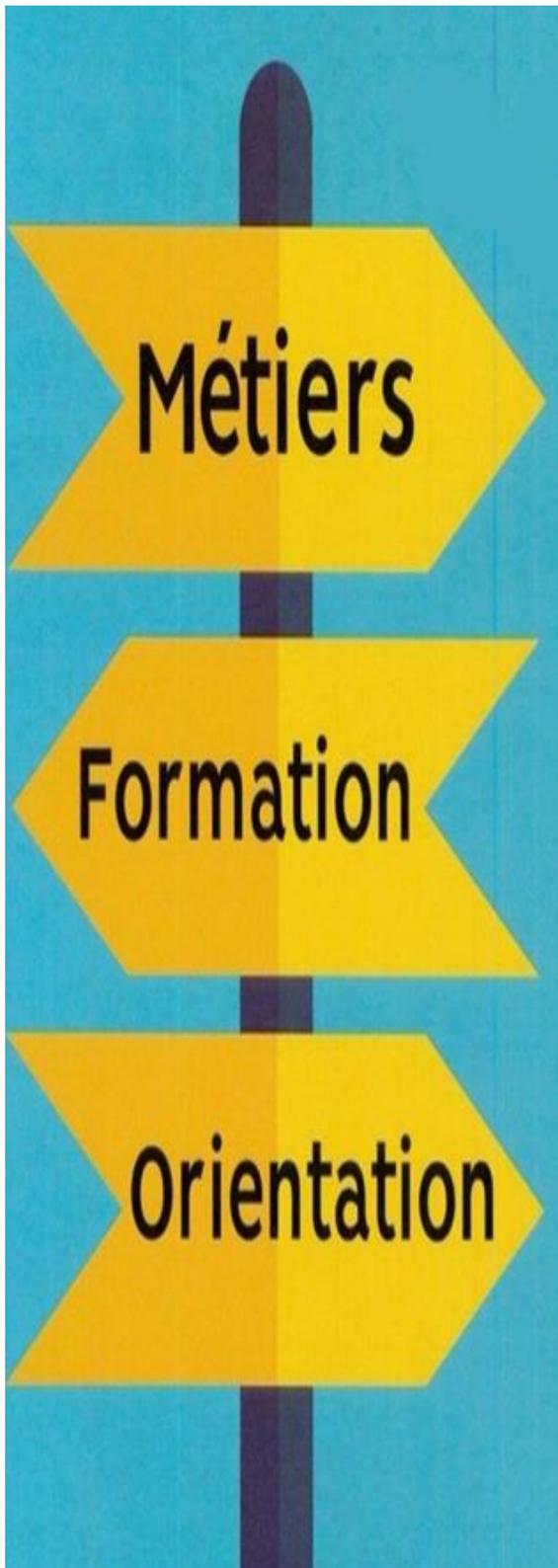


LE BULLETIN DE L'ORIENTATION

PREPARER SON ORIENTATION APRES LA 3^E : LES ETAPES DE L'ORIENTATION



Votre enfant est en classe de 3^e ! C'est une année importante de sa scolarité : premier examen avec le DNB (diplôme national du brevet), stage d'observation en entreprise, choix d'orientation entre le lycée général et technologique, le lycée professionnel ou le CFA (centre de formation d'apprentis)... Autant d'interrogations possibles. Voici nos réponses pour aider votre enfant à mieux comprendre les étapes de l'orientation.

Durant toute sa scolarité, au collège dès la classe de 6^e puis au lycée, votre enfant construit **son parcours Avenir**. Cela signifie qu'il est amené à effectuer des activités qui l'aideront à préciser son parcours de formation et son projet personnel : rechercher des informations sur les métiers et les formations, découvrir le monde économique et professionnel, l'aider à mieux se connaître, développer son sens de l'engagement et de l'initiative (prendre des responsabilités, s'engager dans une activité), tirer profit de ses pratiques extrascolaires...

Cela l'aidera le moment venu, à faire ses choix d'orientation scolaire.

Q : Au collège, quelles sont les personnes à rencontrer pour l'orientation ?

R : Au collège, le professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale accompagnent votre enfant tout au long de l'année.

Le professeur principal proposera à votre enfant un entretien personnalisé d'orientation pour l'aider à définir un choix de poursuite d'études adapté à ses envies et à ses résultats scolaires.

En établissement public, le psychologue de l'Éducation nationale, spécialiste de l'orientation, anime des séances d'information en classe et propose des entretiens individuels aux élèves et à leur famille.

À tout moment, vous pouvez les rencontrer pour obtenir des informations et des conseils.

Q : Existe-il des outils pour aider mon enfant dans ses choix d'orientation ?

R : Des outils existent pour aider votre enfant dans ses choix d'orientation : Les guides et livres de l'Onisep disponibles au CDI (centre de documentation et d'information), BDI (bureau de documentation et d'information) et au CIO (centre d'information et d'orientation),

Des questionnaires sur le site www.onisep.fr pour permettre à votre enfant de découvrir les métiers et les études qui pourraient lui plaire et d'en savoir plus sur un secteur professionnel. Selon les collèges, votre enfant peut disposer du Folios : application en ligne pour faire des recherches sur les métiers et les formations, préparer l'orientation et conserver des documents.

L'ORIENTATION & L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT

CLASSE DE 3^e

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au **téléservice Orientation ou renseignez la fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2^{ème} générale et technologique, 2^{ème} professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue. En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au téléservice Affectation après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

Q : Quelles sont les étapes clés de l'orientation Au premier trimestre (de septembre à décembre), votre enfant réfléchit à ses projets d'orientation.

Au deuxième trimestre (entre février et mars), le collège va recueillir les demandes d'orientation (ou intentions d'orientation). Cela signifie que vous serez interrogé sur la poursuite d'études que votre enfant envisage : seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP (certificat d'aptitude professionnelle). A partir de vos intentions, le conseil de classe va donner un avis provisoire.

Au troisième trimestre (entre avril et mai) votre enfant doit préciser ses choix d'orientation définitifs pour que le conseil de classe puisse formuler une proposition d'orientation.

Q : La fiche-navette, la fiche dialogue ... qu'est-ce que c'est ?

Appelée parfois "fiche-navette" ou "fiche de liaison", la fiche de dialogue est un document papier utilisé aux différentes étapes de l'orientation. Elle vous permet d'indiquer les demandes d'orientation (ou intentions d'orientation) de votre enfant au deuxième trimestre, et ses choix d'orientation définitifs au troisième trimestre.

Le conseil de classe y notera ses propositions. La décision d'orientation prise par le chef d'établissement sera également notifiée sur cette fiche.

Cette fiche permet d'établir un dialogue entre vous et les enseignants de votre enfant pour construire la poursuite d'étude la plus adaptée à ses envies et à ses résultats scolaires.

Pour les établissements publics, les familles ont la possibilité de saisir elles-mêmes les choix d'orientation via Internet par le service appelé "Téléservices". Le collège de votre enfant vous fournira les identifiant et mot de passe. Cette procédure en ligne remplace la fiche de dialogue papier.

Q : L'orientation en fin de classe de 3^{ème}, comment ça se décide ?

En juin, à partir des résultats et du bilan de la scolarité de votre enfant, le conseil de classe fait une proposition de poursuite d'études pour votre enfant. Si cette proposition est identique à vos souhaits, elle devient décision d'orientation. Cette décision est alors arrêtée par le chef d'établissement.

Vient alors le moment de l'affectation. (fin de l'année)

Q : Quel est le rôle du Psychologue de l'Éducation Nationale – Psy-EN dans l'établissement ?

R : En tant que personnes ressources du service public de l'éducation nationale, les PsyEN :

- Assurent un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics dont ils ont la charge ;
- Étudient la situation des enfants ou adolescents nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap ;
- Conduisent des entretiens permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des publics dont ils ont la charge ;
- Réalisent les bilans psychologiques appropriés pour éclairer les problématiques soulevées ;
- Élaborent et construisent des modalités de suivi psychologique adaptées et contribuent à la conception de réponses pédagogiques ;
- Favorisent par l'accueil le lien de confiance concourant à la mobilisation et à la persévérance scolaire des élèves ;
- Promeuvent les initiatives en matière de prévention des phénomènes de violence, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

« J'interviens aussi auprès des élèves nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap en participant à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de mesures d'aide individuelle ou collective appropriées à leur situation .»



QUE FAIRE SI MON ENFANT A BESOIN D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ?

Il est possible de solliciter le psychologue de l'Éducation Nationale sur des problématiques qui ne concernent pas directement l'école, il saura vous conseiller sur un accompagnement éventuel extérieur.



ACCUEIL

Madame Galim, la Psychologue de l'Éducation Nationale -Psy-EN EDO reçoit au collège du Carbet

Lundi : de 7h30 à 12h30

Jeudi : de 14 à 17h.

Au CIO, le mardi après-midi de 13h à 17h.

Contactez-nous

CIO de Fort-de-France

5 rue Saint Christophe

Rectorat

Site du pôle technologique de Kerlys

97200 Fort-de-France

0596 52 88 05

cio.fort-de-france@ac-martinique.fr

<http://www.ac-martinique.fr/>

RESSOURCES UTILES SUR LE WEB

À lire aussi sur onisep.fr

- [Au collège, qui fait quoi ?](#)
- [Kit parents : Aider mon enfant à s'orienter après la 3e](#)
- Mon enfant est en 3e - Onisep

- Les parcours éducatifs : apprendre autrement sur le site www.education.gouv.fr le parcours Avenir
- [Sur le site \[education.gouv.fr\]\(http://education.gouv.fr\) : Le choix d'orientation d'un élève](#)
- Le calendrier de l'orientation post 3e
- Sur education.gouv.fr : l'orientation en 3e et l'affectation en lycée
- [Sur le site \[Eduscol\]\(http://Eduscol\) : Orientation et affectation](#)